



HAL
open science

DicoMarine - Étude 2: Étude sur le glossaire manuscrit du Traité sur la Marine (1657-1661)

Michel Daeffler, Elisabeth Ridel

► **To cite this version:**

Michel Daeffler, Elisabeth Ridel. DicoMarine - Étude 2: Étude sur le glossaire manuscrit du Traité sur la Marine (1657-1661). 2015. hal-01206838

HAL Id: hal-01206838

<https://hal.science/hal-01206838>

Preprint submitted on 29 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Étude sur le glossaire manuscrit du « Traité sur la Marine » (1657-1661)

Michel DAEFFLER et Élisabeth RIDEL

Description du manuscrit

Le manuscrit intitulé « Traité sur la Marine » et attribué à Desroches, officier de marine sous Louis XIV, renferme un glossaire des termes de marine composé au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle et qui vient ainsi grossir le petit corpus des plus anciens dictionnaires du genre¹. Ce manuscrit anonyme est probablement la copie d'un plus ancien comme l'indique une note à la page 282 : « Il y a quelque chose oublié par le copiste. » À la première page, nous trouvons cette annotation : « Ce manuscrit appartient à Mr Jombert libraire. » Sans doute s'agit-il de Jean I Jombert (1643-1705) ou de son fils Claude Jombert (1679-1735), qui ont été des célèbres éditeurs parisiens aux XVII^e et XVIII^e siècles. La date la plus récente que l'on puisse trouver dans le manuscrit est 1657. Une autre date nous est fournie de manière indirecte : l'auteur cite uniquement les règlements de la marine édités sous Louis XIII alors que les nouveaux règlements, initiés sous Colbert à partir de 1661, ne sont jamais cités. On peut donc suggérer que le manuscrit a été rédigé entre 1657 et 1661. Une copie destinée à l'éditeur a probablement été effectuée vers la fin du XVII^e siècle, comme le précise une note page 166 : « que cecy est dit en 1665 ». Les annotations et corrections dans le texte semblent indiquer que ce manuscrit était destiné à être publié.

L'auteur présente dans sa préface le but de son ouvrage dont l'organisation est divisée en douze parties. L'ouvrage est principalement consacré au commerce maritime. Pour sa rédaction, l'auteur s'est appuyé, sans les citer malheureusement, sur divers recueils imprimés et mémoires : « ... Il a contribué en ce recueil que de ses soins pour le choix des matières et pour leur arrangement le reste estant presque tout deu, ou à des auteurs imprimés, ou à quelques memoires de ses amis. »

Organisation et contenu du glossaire

Le glossaire proprement dit n'occupe que 95 folios (du folio 371 au folio 466), il constitue la 12^e partie du traité et s'intitule précisément : « Douziesme partie. Recueil de divers termes de la marine ». Comprenant des termes de marine méditerranéens et ponantais, celui-ci est divisé en trois grandes parties, dont la première est consacrée au navire, la seconde à son équipement et à son usage pour la pêche et le commerce et la troisième à la navigation :

- 1) « La première comprendra les noms des vaisseaux, leurs parties, et appartenances qui ont quelque liaison avec leurs corps. »
- 2) « La seconde comprendra toutes les fournitures que le propriétaire du navire et l'avitailleur doivent préparer ; Et à cela je rapporteray ce qui est de l'équipage, de la pesche des statuts reglements et police touchant le commerce. »

¹ BnF, ms fr 19110, XVII^e siècle. Papier. 466 pages. 285 sur 195 mm. D.-rel. Saint-Germain. Résidu 9.



- 3) « La troisieme expliquera les diverses manieres de travail qu'on a à faire soit en mer, soit au port et ce qui se rencontre en navigeant, comme les costes havres &c² ou de ce qui s'y fait tant pour la commodité que pour les formes de la navigation. »

L'auteur justifie le choix de la structure de son glossaire de la manière suivante :

« De cette façon on pourra trouver le mesme mot dans divers alphabets. Et cette division a esté faite en faveur de quelques-uns qui veulent commencer à scavoïr des termes pour les appliquer ensuite aux occasions ou ils en auroient besoin ; Ce qu'ils n'auroient peu si aisement en ne faisant qu'un seul corps de ces trois parties. »

Il s'agit donc apparemment d'un glossaire thématique avec une microstructure interne alphabétique. Sémantiquement, il est intéressant de constater que l'auteur anonyme de ce glossaire a réfléchi au problème complexe de la polysémie des mots : comment organiser la structure d'un glossaire en tenant compte de la multiplicité sémantique d'un lexique ? Loin d'opter pour un arrangement des définitions par arborescence, notre auteur résout, au contraire, ce vaste problème de « découpage des sens » au pied de la lettre : la polysémie du mot-vedette est « découpée » dans trois glossaires ou « alphabets ». Le choix du titre général de « recueil » et non de « dictionnaire » trouve là sa justification. L'auteur a, par ailleurs, clairement une démarche pédagogique : il destine son traité à des commerçants, c'est-à-dire à des personnes qui ne sont pas forcément familières du monde maritime. Du coup, la division de son recueil des termes de marine en trois glossaires est elle-même pédagogique, afin que, sur le terrain, l'utilisateur puisse comprendre le terme qu'il emploie dans son contexte particulier. Il est révélateur que les trois « alphabets » correspondent souvent à certaines parties du traité.

Sur le plan du contenu scientifique, comme il s'agit surtout d'un glossaire attenant à un traité sur le commerce maritime, les termes spécifiques à la marine de guerre ne sont pas très nombreux et décrivent pour l'essentiel une marine de la première moitié ou du milieu du XVII^e siècle, l'auteur ayant largement puisé dans le petit glossaire qui accompagne l'*Hydrographie* du père Fournier publié en 1643³. Certaines définitions en sont directement inspirées voire copiées, telles que *Yeux de bœuf*, *Yeux de pie*, *Lumière* ou *Garde costes*, tandis que d'autres ont été partiellement réécrites comme *Paviers*. Toutefois, la plupart des entrées consacrées à l'armement, la pêche, l'équipage et la navigation sont spécifiques avec des définitions originales telles *Congé*, *Connaissance* ou *Grain de vent*. Enfin, certaines entrées comme *Contre artimon* sont obsolètes à la fin du XVII^e siècle, ce type de mât placé en arrière du mât d'artimon n'étant plus en usage à cette époque.

En conclusion

Ce glossaire, qui date du début du règne de Louis XIV, se situe chronologiquement entre celui publié dans l'*Hydrographie* du père Georges Fournier, auquel l'auteur effectue de nombreux emprunts, et le *Dictionnaire des termes propres de la Marine* de Desroches publié en 1687. Sur le plan lexicographique, toutefois, il est beaucoup plus proche du glossaire du père Fournier, car l'auteur n'a pas cherché à publier un dictionnaire de

² Abréviation pour *etc.*

³ G. FOURNIER, *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation*, Paris, Michel Soly, 1643.



DicoMarine

Bibliothèque virtuelle des dictionnaires de marine (17^e-19^e siècle)

marine à part entière. Dans le même esprit que Cleirac⁴, celui-ci a cherché à expliquer des termes particuliers afin de rendre son traité de marine plus compréhensible et accessible au plus grand nombre. Si nous sommes encore loin du dictionnaire propre de marine, la démarche est là : l'auteur recopie certes, mais ajoute de nouveaux mots et en conserve de plus anciens, tandis qu'en expliquant la structure de son glossaire, il donne à son entreprise lexicographique une dimension scientifique. Nul doute que le dictionnaire de marine est en marche...

Le 30 septembre 2015.

Michel Daeffler

Docteur en histoire
Ingénieur d'étude au CNRS
michel.daeffler@unicaen.fr

Élisabeth Ridel

Docteur en sciences du langage
Ingénieur d'étude au CNRS
elisabeth.ridel@unicaen.fr

⁴ É. CLEIRAC, *Explication de termes de marine employez par les édicts, ordonnances et reglemens de l'Admirauté*, Paris, Michel Brunet, 1636.